

L'Économie Circulaire, un enjeu de société

En 2020, le SMICTOM Centre Ouest a été lauréat d'un appel à projet « Territoire Économique en Ressources » organisé par l'ADEME.

L'objectif est de pouvoir encourager le développement de l'économie circulaire sur le territoire. L'économie circulaire se définit comme « un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets »

Une fois que l'on a dit cela ... qu'est-ce que cela veut dire concrètement ?

Prenons un exemple : la fabrication et la vie d'un taille- haie

Aujourd'hui, pour le fabriquer, il aura fallu prélever dans le milieu naturel des métaux dans des mines, du pétrole, de l'eau,

Le taille-haie est fabriqué pour un coût très faible dans une usine souvent à l'autre bout du monde, importé en France, vendu, utilisé un à deux jours par an et au bout de 5 ans, suite à une panne sera déposé en déchèterie pour que la fraction métallique soit recyclée. Le taille haie sera remplacé par un nouveau taille haie neuf et ainsi de suite...

Demain si on s'inscrit dans un schéma d'économie circulaire :

- le taille haie est fabriqué plus proche de chez nous, dans une usine respectueuse de l'environnement,
 - il est conçu pour être réparable,
 - il est utilisé 10 jours par an par plusieurs voisins qui se le partagent,
 - Au bout de 5 ans, la panne est facilement réparée par un réparateur local
 - Au bout de 10 ans, il est donné par son propriétaire à un atelier d'insertion qui le répare à nouveau et le revend
 - Quand au bout de 20 ans de services, il rend définitivement l'âme, il est très facile à déconstruire pour que chaque composante soit ensuite recyclée.
- On comprend rapidement l'économie de matières premières, d'énergie, mais également la création d'emploi local portée par l'économie circulaire !

Ces changements dépendent bien sûr en partie d'orientations économiques à l'échelle nationale mais le SMICTOM s'efforcera de soutenir les entreprises dans les années à venir, avec d'autres partenaires du territoire, acteurs de la réparation et du réemploi, usagers,... pour accompagner le passage d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire. Nous reviendrons régulièrement vers vous pour présenter des exemples concrets sur le territoire.



DEMANDONS À ...

Dimitri Macé,
Responsable
QSE chez
Flexirub

FLEXIRUB, une entreprise de Saint-Thurial pionnière de l'économie circulaire

Quelle est l'activité de Flexirub ?

Flexirub est une société créée en 1996 et basée à Saint-Thurial. Elle emploie actuellement 40 salariés. Depuis 2010, la société s'est développée dans l'étanchéité en PVC et en EPDM notamment pour les bassins à ciel ouvert, puis quelques années plus tard a commencé à fabriquer des membranes étanches en EPDM 3 dimensions sur mesure pour les toitures plates des bâtiments industriels, des bâtiments publics et des maisons individuelles.

En quoi Flexirub est-elle engagée en matière d'environnement ?

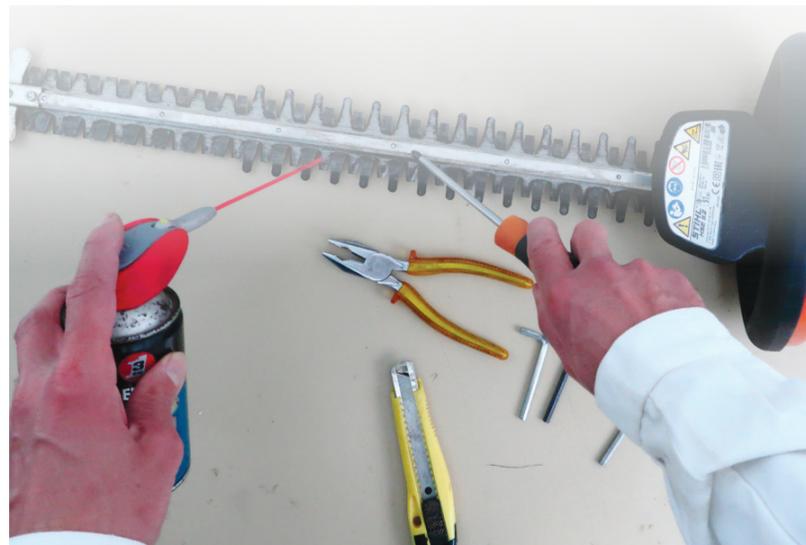
Contrairement aux solutions d'étanchéité au goudron ou bac acier, la matière EPDM est résistante aux UV avec une durée de vie estimée à 50 ans. L'impact carbone est donc plus faible lors des conceptions de toitures ou vérandas en EPDM.

En 2017, la société a décidé de créer un poste Qualité Sécurité Environnement à temps plein dans l'intérêt de contrôler davantage la qualité de nos matières premières, d'améliorer la maîtrise des risques et de suivre les prestataires liés à la sécurité. Concernant l'environnement, certains conditionnements fournisseur ont été révisés pour générer le minimum de déchets, et nous avons revu nos procédés de fabrication pour réduire au mieux nos chutes EPDM.

Avez-vous un exemple concret d'économie circulaire dans votre entreprise ?

Etant donné l'aspect sur-mesure de notre production, nous nous retrouvons tout de même avec plus de 10 tonnes d'EPDM jeté par an.

En 2018, nous avons fait des recherches pour trouver une entreprise qui puisse les utiliser, plutôt que d'envoyer ces chutes en destruction. Après plusieurs mois de recherche, nous avons trouvé l'entreprise TMS basée à Bain-de-Bretagne, qui récupère cet EPDM et le transforme en sous-couches pour terrains de sports et aires de jeux. Cela permet d'économiser les frais de destruction et surtout de proposer une seconde vie à notre déchet ! Cette solution n'a été possible qu'en 2019 et a été suspendue en 2020 pour des raisons techniques. Cependant, nous restons sur cette même voie d'économie circulaire et sommes actuellement sur une piste de broyeur au sein même de Flexirub, pour proposer nous même un produit issu du recyclage sans transport ajouté !



LA LETTRE DU

TRIER RÉDUIRE INNOVER



Moins de déchets à Noël avec des « furoshiki » pour emballer les cadeaux ! explications en page 2

Côtes-d'Armor : Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle Blanche, Loscouët sur Meu, Mérillac, Plumaudan, Plumaugat, Saint Jouan de l'Isle, Saint Launeuc, Saint Maden, Trémoriel. **Ille et Vilaine :** Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Bréal sous Montfort, Breteil, Gaël, Iffendic, La Chapelle du Lou du Lac, La Nouaye, Landujan, Le Crouais, Maxent, Médreac, Montauban de Bretagne, Monterfil, Montfort sur Meu, Muel, Paimpont, Plélan le Grand, Pleumeleuc, Quédillac, Saint Gonlay, Saint Malon sur Mel, Saint Maugan, Saint Méen le Grand, Saint Onen la Chapelle, Saint Péran, Saint Thurial, Saint Uniac, Talensac, Treffendel. **Morbihan :** Aujan, Beignon, Brignac, Concoret, Evriguet, Guer, Guilliers, La Trinité Porhoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Monteneuf, Néant sur Yvel, Porcaro, Réminiac, Saint Briec de Mauron, Saint Léry, Saint Malo de Beignon, Saint Malo des 3 Fontaines, Tréhoreuteuc.

Nouvelle mandature, nouveaux enjeux

Mes premiers mots de remerciements en tant que nouveau Président du SMICTOM Centre Ouest iront à ceux qui m'ont précédé dans la fonction, André Guilloux, le Président fondateur du syndicat, de 1974 à 2001 puis Philippe Chevrel, de 2001 à 2020, ainsi qu'aux membres des bureaux et à tous les élus précédents.

Je souhaite aussi adresser une mention spéciale à l'ensemble des salariés de la société Théaud et du SMICTOM qui, durant la période particulière que nous vivons, assurent leur mission de façon exemplaire.

Élus pour un nouveau mandat, nous devons faire face à des enjeux financiers très importants. Les années 2015 à 2020 ont bouleversé les équilibres économiques des services publics en charge des déchets. Le SMICTOM Centre Ouest n'y échappe pas, d'autant plus que les tarifs de la Redevance Incitative mise en place n'ont pas évolué en six ans alors que les coûts n'ont cessé de croître ; pour ne citer que quelques chiffres :

- augmentation des quantités traitées dans les déchèteries (plâtre, amiante...) + 500 000€ /an,
- hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) taxe sur les déchets non recyclables enfouis + 290 000€ /an,
- baisse des recettes de vente des matériaux recyclés : - 300 000€ /an...

À la vue de ces éléments, le précédent bureau avait engagé avec un cabinet conseil une étude, qui a été reprise par la nouvelle équipe élue, pour préparer et définir les orientations budgétaires de 2021 et des années suivantes.

Car les années à venir amènent aussi de nouvelles obligations réglementaires, mais qui sont autant d'opportunités pour le territoire :

- développement de l'économie circulaire pour réduire la production de déchets et soutenir l'emploi local,
- réaménagement des déchèteries pour mieux accueillir le public,
- nouvelles formes de tri (bacs jaunes, fermentescibles) pour recycler plus,
- évolutions sur l'usine de traitement et le centre d'enfouissement, pour répondre aux nouveaux objectifs environnementaux

Je terminerai mes propos en encourageant tous les usagers à accompagner notre syndicat dans tous ces nouveaux défis qui nous attendent.

À toutes et à tous, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président, Hubert Guinard

INFORMER

Videz vos emballages pour les recycler !

Le tri de nos emballages du quotidien paraît aujourd'hui tellement évident qu'on en oublie parfois les fondamentaux ... Tous les mois, le SMICTOM réalise au centre de tri de Gaël une « caractérisation » : un prélèvement représentatif d'un camion est fait et chaque catégorie est pesée pour déterminer le « taux de refus » - la part de déchets qui ne devrait pas être dans la poubelle jaune- ainsi que la nature de ces déchets.

Ce taux de refus augmente régulièrement et a atteint en 2020 une moyenne de 17 % de la poubelle jaune.

Les raisons ? Un tri globalement bien fait mais quelques déchets qui polluent les autres : bouteilles de verre, bouteilles de soda à moitié pleines, boîtes de conserves non vidées... Ces déchets pèsent lourds et vont être écrasés dans le camion : leur contenu va souiller les autres emballages, empêchant ainsi leur recyclage. La bouteille de verre, elle, casse souvent et libère des débris qui peuvent être dangereux pour les salariés du centre de tri. Rappelons-le : la dernière étape du tri est faite à la main !

Donc pour permettre le recyclage maximum de nos emballages, amenons les bouteilles de verre à la colonne la plus proche et vidons bien les bouteilles et les emballages !



A Noël, restons vigilants en matière de déchets !

Face à la propagation de l'épidémie de Coronavirus, les fêtes de fin d'année vont être probablement perturbées, mais gardons espoir de célébrer Noël en famille.

Voici quelques gestes qui permettent de réduire ses déchets à cette période et n'oublions pas les règles de collecte qui tendent à être moins respectées...



Jouets : misez sur la qualité !

Choisissez des jouets de qualité, solides, qui pourront servir longtemps à plusieurs enfants et être gardés. Sans citer de marque, certains univers de briques à construire ou de figurines sont indémodables... et se revendent aussi très bien quand l'enfant ne s'y intéresse plus !



Pensez aussi à l'achat d'occasion : un vélo, un kiosque de marchande, des jeux de société... Ces jouets sont parfois même revendus dans leur emballage d'origine. Privilégiez les jouets sans piles ! Et si vous tenez absolument à offrir un jouet qui fait de la musique et qui s'allume... prenez des piles rechargeables. Petit rappel : les piles ne doivent surtout pas être jetées dans la

poubelle classique mais ramenées dans les bornes que vous trouverez dans les lieux publics, les magasins...

Privilégiez les peluches en coton bio, lavables. Lavez toujours les doudous, les peluches, les déguisements et les habits de poupées avant de les donner aux enfants, car les matières textiles peuvent contenir des produits toxiques (utilisés dans la fabrication des fils, la teinture...).

Des cadeaux bien emballés

Pensez à conserver les papiers cadeaux ou les pochettes d'une année sur l'autre. Ne les déchirez pas, ne les froissez pas et vous éviterez ainsi de tout jeter à la poubelle. Ne choisissez pas des papiers plastifiés, pailletés ou métallisés difficiles à recycler.

Autre bonne idée : faites des « Furoshiki » comme au Japon ! Emballez les cadeaux avec de jolis tissus que vous réutiliserez d'année en année. Vous trouverez de nombreux exemples de pliage sur internet.

Numériques : avec modération

Ils prennent de plus en plus de place sous le sapin... ils consomment de l'énergie, nécessitent beaucoup de ressources pour leur fabrication et tous les 3 à 5 ans ils sont obsolètes. Leur impact environnemental est donc très important !

La première question est donc de savoir par exemple si on a vraiment besoin de tous les matériels : faut-il une tablette en plus de son smartphone, de la télé, de la console des enfants et du pc portable?... pour finir par se dire qu'on passe trop de temps devant les écrans !

Il vaut donc mieux limiter le nombre de supports et investir dans du matériel polyvalent et si possible réparable avec un processeur plus puissant qui sera moins vite dépassé.

Là encore pensez aux achats d'occasion : on trouve par exemple des smartphones reconditionnés en très bon état.



Sapin : plutôt naturel ou artificiel ?

Naturel ou artificiel, évitez les sapins colorés, couverts de neige artificielle ou de dorure qui émettent des polluants dans l'air de votre logement.

Si vous préférez un sapin artificiel (en plastique, en métal ou en bois), sachez qu'il a le mérite d'être réutilisable plusieurs années. Malheureusement on constate qu'il est remplacé en moyenne tous les 6 ans... Sa durée de vie est ainsi très courte et les impacts environnementaux associés conséquents.

Donc, si vous préférez un sapin artificiel, prenez-le solide, de façon à pouvoir le garder aussi longtemps que possible.

Si vous préférez un sapin naturel, il faut savoir que des plantations de sapins sont faites spécifiquement pour Noël et que 80 % des sapins vendus en France sont cultivés dans l'hexagone. En grandissant, les arbres absorbent du gaz carbonique qui est un des gaz à effet de serre... Avant d'acheter, n'oubliez pas de demander la provenance du sapin à votre vendeur ! (source : ADEME)



Et pourquoi ne pas le fabriquer soi-même !

Fabriquer soi-même son sapin, en famille, c'est aussi une belle manière de préparer Noël. Chutes de Palettes, taille de bois du jardin ou encore carton, ... beaucoup de matériaux de récupération se prêtent à la fabrication d'un sapin, qui devient une véritable œuvre d'art.

Vous trouverez de nombreuses idées et conseils sur internet.

Cosmétique et beauté



Attention aux produits dits naturels : cherchez avant tout les labels environnementaux. L'Ecolabel européen est par exemple un gage de sérieux.

Pensez aux produits avec des emballages rechargeables, de plus en plus faciles à trouver. Mise sur le réutilisable comme des lingettes démaquillantes en coton bio.



Chocolats

Comme pour les cosmétiques et les parfums, les chocolats sont souvent suremballés... N'oubliez pas que c'est le produit que vous allez consommer et non l'emballage !

Pensez au cadeau dématérialisé

Vous pouvez aussi proposer des cadeaux dématérialisés : des places à un concert ou à un spectacle, des cours de cuisine, une thalasso, un stage de poney ou de kite-surf, ... il y en a pour tous les goûts et ce sera peut-être l'occasion de faire germer et de partager de nouvelles passions avec vos proches !

Rappels sur les règles de collecte

Les fêtes de fin d'année, ce sont aussi souvent des poubelles bien remplies... En ces périodes où les questions d'hygiène sont plus essentielles que jamais, nous souhaitons faire quelques petits rappels sur les règles à respecter :

- Il est interdit de faire déborder les déchets au-dessus du niveau supérieur du récipient (cuve), le couvercle devant pouvoir fermer complètement sans effort.
- Il est interdit de déposer des sacs à côté des bacs.
- Les sacs ne doivent pas être tassés avec excès. Aucun tassement artificiel (pression, damage, compaction, mouillage...) des déchets dans les conteneurs n'est autorisé, en raison du risque de non-vidage complet que ces actions provoquent.

Pour rappel les masques, mouchoirs, lingettes, gants... doivent être jetés

dans un sac poubelle fermé dans la poubelle ordures ménagères, en aucun cas dans la poubelle jaune